

27 septembre 2017

Lettre ouverte aux délégué(e)s de la 10^{ème} Réunion régionale européenne de l'OIT

Nous regrettons que l'OIT, qui a pour mission de défendre les droits fondés sur le principe de liberté syndicale, organise une conférence dans un pays dont les travailleurs subissent les violations des droits humains et syndicaux les plus graves, et où les propriétaires et chefs d'entreprises risquent la confiscation de leur propriété et de leurs activités commerciales sans recours à l'État de droit.

Nous sommes stupéfaits devant le manque de soutien des gouvernements et des entreprises concernant la violence et l'oppression contre les travailleurs, comme en témoigne le licenciement par décret d'urgence de plus de 125.000 fonctionnaires, universitaires, enseignant(e)s et journalistes, qui sont plusieurs milliers à avoir été incarcérés. Par ailleurs, ces mesures portent préjudice aux sources de revenus des propriétaires et du personnel de plus de 950 entreprises.

Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre, le président turc a déclaré: «La plupart des journalistes emprisonnés sont des terroristes impliqués dans des attentats à la bombe, beaucoup sont associés à des vols, et bon nombre d'entre eux sont des espions».

Face à un gouvernement qui s'est emparé de 11 milliards USD d'actifs issus des entreprises, au licenciement et, souvent, à l'emprisonnement des travailleurs dans les services public et privé, nous assistons à un déni systématique des droits qui connaît peu de précédents dans l'histoire de l'économie moderne.

La liberté syndicale, aussi bien pour les travailleurs que pour les entreprises, a été réduite à néant. Nous avons pris note de l'arrestation et de l'emprisonnement de membres syndicaux qui participaient à des manifestations, dénonçaient ces agissements dans les médias sociaux ou faisaient campagne contre les mesures antidémocratiques inhérentes au référendum, et nous en avons rendu compte à l'OIT. Des licenciements par milliers, des perquisitions au domicile et même des agressions armées à l'encontre de dirigeants syndicaux donnent un aperçu des risques que courent les syndicalistes au quotidien.

La Commission de l'application des normes de 2017 a discuté d'une plainte relative à l'application de la Convention n°135 concernant les représentants des travailleurs. La Commission a fait part de sa préoccupation à propos des allégations en lien avec le licenciement et l'arrestation des représentants des travailleurs suite à la proclamation de l'état d'urgence, et a clairement constaté que les représentants des travailleurs étaient privés de liberté d'expression et de la liberté d'exercer leurs fonctions de représentants syndicaux (voir pages 135-141 du compte rendu provisoire du rapport de la CAN 2017).

En juin, le président d'Amnesty International en Turquie a été arrêté et placé à l'isolement pendant plusieurs jours avec d'autres dirigeants d'ONG. Le juge des Nations Unies Aydin Sefa Akay a été condamné à une peine de sept ans d'emprisonnement, au mépris de l'immunité diplomatique, assortie d'un ordre juridique contraignant.

Dans un tel contexte, où des représentants des travailleurs du pays hôte sont privés de liberté syndicale et de liberté d'expression et font l'objet de harcèlement à grande échelle, une Réunion régionale de l'OIT ne saurait lutter efficacement contre les actes inacceptables perpétrés par un gouvernement auquel toutes les marques de courtoisie seront adressées sans tenir compte de la réalité de la situation.

Certains de nos syndicats locaux ne pourront pas s'exprimer librement avant, pendant et après la Réunion régionale, et nous pensons qu'il en sera de même pour les chefs d'entreprises. Des dirigeants syndicaux turcs ont d'ailleurs été contraints de demander l'asile à des pays de l'UE.

Nous espérons que la situation du pays changerait et qu'il y aurait un retour de l'État de droit reposant sur le respect des droits et des libertés démocratiques, la justice pour les travailleurs arbitrairement licenciés ou arrêtés, et la fin des atteintes incessantes et coordonnées à l'encontre des droits syndicaux et des droits des travailleurs. Cependant, face à la persistance des violations extrêmes des droits des travailleurs et des entrepreneurs, les représentants des organisations membres que sont la CSI et la CES ne participeront pas à la Réunion régionale européenne de l'OIT. Nous remercions les gouvernements et les employeurs qui ont également choisi de ne pas assister à la réunion et nous demandons à l'OIT de s'abstenir de procéder à la formation d'un Groupe des travailleurs dans ces conditions, qui n'aurait pas la légitimité politique nécessaire. En outre, nous ne pourrions pas non plus, dans de telles circonstances, nous associer aux conclusions émanant de cette conférence.

Nous regrettons profondément l'opportunité manquée de mener une importante discussion tripartite sur les questions cruciales auxquelles l'Europe est confrontée.

Sincèrement,



Sharan Burrow
Secrétaire générale de la CSI



Luca Visentini
Secrétaire général de la CES